



Le Comité Régional des Pays de La Loire de Tir à l'Arc

et

Club Omnisport AJAX de Daumeray

Ont le plaisir de vous inviter au



## Championnat Régional 18 m Jeunes

Le 02 février 2025

Horaires Indicatifs :	
08h30	Ouverture du greffe
09h00	Inspection du matériel
09h15	Echauffement de 3 volées
Fin d'échauffement	Début des tirs

Pause de 1 heure

17h00

Remise des récompenses

### Important :

Présentation obligatoire d'une "attestation de licence" avec photo sur papier ou dématérialisée, ou communication du N° de licence (ou nom-prénom) avec justificatif officiel d'identité, ou passeport sportif comportant la photo et le N° de licence. (pour les mineurs numéro de téléphone obligatoire des responsables légaux).

### Salle non chauffée

Tenue obligatoire : selon le règlement FFTA et chaussures de sport, style tennis, pour la compétition et les podiums.

Ce concours n'est ouvert qu'aux archers qualifiés et présents dans le classement du Comité Régional des Pays de la Loire sur le site internet: <http://www.arc-paysdelaloire.fr>

Des photos ou des vidéos seront prises et susceptibles d'être mises sur les sites ou les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas y figurer merci de le signaler au greffe.

### Inscriptions :

Les inscriptions doivent être réalisées sur le site HelloAsso.

Lien d'inscription :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/championnat-regional-jeunes-tir-a-18-m>

### Informations :

Restauration sur place : buvette, saucisses, frites et crêpes

### Lieu :

La compétition se déroulera :

Salle de sport

Rue de la liberté

49640 DAUMERAY

02 41 32 55 61/06 47 81 10 01

Mail : [jpld.dupuis@orange.fr](mailto:jpld.dupuis@orange.fr)

### Récompenses :

Médailles aux trois premiers

de chaque catégorie

### Engagements :

7 € par archer

### Modalités :

Blasons suivant réglementation FFTA

### Qualifications :

Rythme de tir en AB/CD ou ABC

en fonction du nombre de participants

2 fois 10 volées de 3 flèches

### Phases éliminatoires et finales :

Suivant réglementation FFTA